



CONCOURS INTERNATIONAL POUR JEUNES MUSICIENS "GENÈVE MUSICALE"

RÈGLEMENT

1. Conditions générales

1.1. Conditions de participation

Le Concours International pour Jeunes Musiciens, organisé par l'Association **GENÈVE MUSICALE** est un événement international d'interprétation musicale ouvert aux jeunes musiciens **jusqu'à 18 ans**. La première édition du Concours sera dédiée **au piano**.

1.2. Dates du Concours et les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **6 mars 2023**.

La liste des candidats admis en Seconde épreuve sera publiée au plus tard le **20 mars 2023**.
L'arrivée des candidats, tirage au sort et l'essai du piano le **9 mai 2023 à Genthod** (Genève).
La Seconde épreuve et l'épreuve Finale **du 10 au 13 mai 2023 à Genthod** (Genève, Suisse).

Les inscriptions sont disponibles en ligne: www.genevemusicale.com

Documents suivants sont nécessaires pour l'inscription au Concours:

1. le formulaire d'inscription dûment rempli en ligne
2. la preuve du virement bancaire des droits d'inscription
3. la photocopie du passeport ou de la carte d'identité du candidat
4. la photocopie du passeport ou de la carte d'identité du répondant légal
5. photo portrait du candidat haute résolution
6. un CV avec le(s) nom(s) de(s) professeur(s) actuels et anciens, et le nom de l'école du candidat, si scolarisé
7. répertoire complet

Le lien vers le YouTube Channel contenant l'enregistrement vidéo récent du programme de la Première épreuve doit être envoyé au plus tard le 6 mars 2023 en format HD ou 4K, caméra fixe avec prise de vue complète de l'interprète, sans montages et en une seule prise. Le candidat doit clairement mentionner son nom et prénom avant de jouer.

1.3. Droits d'inscription

Les droits d'inscription obligatoires et non-remboursables de CHF 90.- sont dus au moment de l'inscription. D'éventuels frais de transfert bancaire sont à la charge du candidat.



Les informations pour le virement bancaire:

Intitulé - Droits d'inscription (indiquer le nom complet du candidat)
Titulaire du compte - Genève Musicale
Adresse - chemin Pré-Félix 34, 1294 Genthod – CH
Banque - PostFinance SA, 3003 Bern – CH
IBAN - CH61 0900 0000 1565 2232 2
BIC/SWIFT - POFICHBEXXX

1.4. Frais de participation

Les frais résultants de la participation au Concours (voyage, séjour etc.) sont à la charge des participants. Les candidats mineurs doivent être accompagnés d'un répondant légal.
Pour toute information supplémentaire, contactez-nous au: contact@genevemusicale.com

1.5. Lettre d'Invitation

Les candidats admis en Seconde épreuve recevront une lettre d'invitation.

1.6. Assurance

Chaque candidat doit être au bénéfice d'une assurance maladie et accident. L'organisateur du Concours décline toute responsabilité en cas de maladie ou d'accident.

2. Catégories, épreuves et ordre de passage

2.1. Le Concours est organisé en trois catégories d'âge.

Catégorie A : pianistes nés après le 1er janvier 2011
Catégorie B : pianistes nés après le 1er janvier 2008
Catégorie C : pianistes nés après le 1er janvier 2005

2.2. Les épreuves

Chaque catégorie comporte trois épreuves éliminatoires:

- La Première épreuve - **ENREGISTREMENT VIDÉO**, à envoyer au plus tard le 6 mars 2023
- La Seconde épreuve les 10 et 11 mai 2023 à Genthod (Genève, Suisse)
- L'épreuve Finale avec orchestre le 13 mai 2023 à Genthod (Genève, Suisse)



2.3. Ordre de passage

L'ordre de passage des candidats sera établi par tirage au sort.

3. Répertoire

Toutes les pièces du Concours doivent être jouées par cœur, excepté les œuvres écrites après 1945 et la pièce imposée. En cas de difficulté d'acquisition des partitions, veuillez nous contacter au: contact@genevemusicale.com

3.1. RÉPERTOIRE CATÉGORIE A - pianistes nés après le 1er janvier 2011

Première épreuve

ENREGISTREMENT VIDÉO (max. 8 minutes), à envoyer au plus tard le 6 mars 2023

- UNE PIÈCE DE LA PÉRIODE BAROQUE OU CLASSIQUE
- UNE ÉTUDE
- UNE PIÈCE D'UN COMPOSITEUR SUISSE DE LA LISTE:
 - Hans HUBER (1852-1921): Jugendalbum - no.5 "Perpetuum mobile"
 - Ernest BLOCH (1880-1959): Infantines - N° 5 Joyous March
 - Heinz HOLLIGER (1939): Sonatine pour piano, 2e mouvement
 - Frank MARTIN (1890-1974): Clair de Lune

Seconde épreuve (durée jusqu'à 15 minutes)

- UNE OU PLUSIEURS PIÈCES DE LA PÉRIODE ROMANTIQUE
- UNE PIÈCE REPRÉSENTANT LE PAYS D'ORIGINE ET/OU LE PAYS DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT
- PIÈCE IMPOSÉE DE *MICHEL RUNTZ - PETITS RICOCHETS* - durée environ 2'00
- LA PIÈCE DU COMPOSITEUR SUISSE JOUÉE EN PREMIÈRE ÉPREUVE

Épreuve Finale avec l'ensemble "Solistes de Neuchâtel", direction: Sergey Ostrovsky

- PREMIER MOUVEMENT D'UN CONCERTO DE LA LISTE:
 - J. Haydn: Concerto Hob.XVIII:11 en Ré Majeur
 - J.S. Bach: Concerto BWV 1056 en Fa mineur

3.2. RÉPERTOIRE CATÉGORIE B - pianistes nés après le 1er janvier 2008

Première épreuve

ENREGISTREMENT VIDÉO (max. 15 minutes), à envoyer au plus tard le 6 mars 2023

- UNE PIÈCE OU PLUSIEURS PIÈCES DE LA PÉRIODE BAROQUE OU UN OU PLUSIEURS MOUVEMENTS D'UNE SONATE CLASSIQUE



Association "Genève Musicale"

- UNE ÉTUDE
- UNE PIÈCE D'UN COMPOSITEUR SUISSE DE LA LISTE:
 - Raffaele D'ALESSANDRO (1911-1959): Douze Études pour piano - N° 8 "Tremolo"
 - Arthur HONEGGER (1892-1955): Trois pièces - "Hommage à Ravel"
 - Frank MARTIN (1890-1974): Huit Préludes - no.5

Seconde épreuve (durée jusqu'à 25 minutes)

- UNE OU PLUSIEURS PIÈCES DE LA PÉRIODE ROMANTIQUE
- UNE PIÈCE REPRÉSENTANT LE PAYS D'ORIGINE ET/OU LE PAYS DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT
- PIÈCE IMPOSÉE DE MICHEL RUNTZ - MOIRE réf. 309.1 - durée environ 3'30
- LA PIÈCE DU COMPOSITEUR SUISSE JOUÉE EN PREMIÈRE ÉPREUVE

Épreuve Finale avec l'ensemble "Solistes de Neuchâtel", direction: Sergey Ostrovsky

- PREMIER MOUVEMENT D'UN CONCERTO DE LA LISTE:
 - J.S. Bach: Concerto BWV 1052 en Ré mineur
 - W.A. Mozart: Concerto KV 414 en La Majeur

3.3. **RÉPERTOIRE CATÉGORIE C** - pianistes nés après le 1er janvier 2005

Première épreuve

ENREGISTREMENT VIDÉO (max. 30 minutes), à envoyer au plus tard le 6 mars 2023

- UN PRÉLUDE ET FUGUE DE J.S. Bach, F. Mendelssohn ou de D. Chostakovitch
- UN MOUVEMENT RAPIDE D'UNE SONATE DE J. Haydn, W.A. Mozart ou L. van Beethoven
- UNE ÉTUDE DE F. Chopin, F. Liszt, S. Rachmaninov, G. Ligeti, C. Debussy, A. Scriabine, S. Prokofiev, N. Kapustin, B. Bartók, W. Lutoslawski, F. Mendelssohn, M. Moszkowski ou I. Stravinsky
- UNE PIÈCE D'UN COMPOSITEUR SUISSE DE LA LISTE:
 - Emile JAQUES-DALCROZE (1865-1950): Impromptu-Scherzetto op.3
 - Frank MARTIN (1890-1974): Huit Préludes - N° 8
 - Julien Francois ZBINDEN (1917-2021): Suite brève op.1-Tarentelle en forme d'étude

Seconde épreuve (durée jusqu'à 45 minutes)

- UNE OU PLUSIEURS PIÈCES DE LA PÉRIODE ROMANTIQUE
- UNE PIÈCE REPRÉSENTANT LE PAYS D'ORIGINE ET/OU LE PAYS DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT
- PIÈCE IMPOSÉE DE MICHEL RUNTZ - ÉCLATS - durée environ 7'30
- LA PIÈCE DU COMPOSITEUR SUISSE JOUÉE EN PREMIÈRE ÉPREUVE



Épreuve Finale avec l'ensemble "Solistes de Neuchâtel", direction: Sergey Ostrovsky

- PREMIER MOUVEMENT D'UN CONCERTO DE LA LISTE:

W.A. Mozart: Concerto KV 488 en La Majeur

L. van Beethoven: Concerto op.15 en Do Majeur

F. Chopin: Concerto op.11 en Mi mineur

4. Prix

Le jury peut décider de décerner ou pas les Prix et/ou de les partager "ex-aequo".

4.1. Prix Catégorie A

1er Prix - CHF 700 ; 2e Prix - CHF 500 ; 3e Prix - CHF 300

4.2. Prix Catégorie B

1er Prix - CHF 2'500 ; 2e Prix - CHF 1'500; 3e Prix - CHF 700

4.3. Prix Catégorie C

1er Prix - CHF 5'000 ; 2e Prix - CHF 3'000 ; 3e Prix - CHF 1'500

4.4. Prix spéciaux

Des Prix spéciaux peuvent être décernés par le Jury dans chaque catégorie:

5. Jury et évaluation

Le Jury du Concours est composé de personnalités du monde artistique.

Les membres du Jury et les participants doivent respectivement s'abstenir de tout commentaire au sujet du Concours pendant toute sa durée.

Les membres du Jury ne peuvent pas voter pour leurs élèves.

Toute irrégularité constatée peut entraîner la disqualification du candidat concerné.

Toutes les décisions du Jury sont sans appel.

6. Mentions légales

En cochant la case correspondante lors de l'inscription au Concours en ligne, les répondants des participants et les participants attestent avoir lu et accepté ce document dans son intégralité. Ils acceptent également de céder à l'organisateur du Concours tous les droits de diffusion des images et de bandes sonores enregistrées durant le Concours, sans limite dans la durée.

En cas de litige, la version de ce règlement en français fait foi.

fait à Genève (Suisse), le 2 septembre 2022